ACADÉMIE DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme

CALENDRIER 2021 DES DEROGATIONS : NIVEAU 6EME

***Source** : publié le 22/02/2021 sur site internet de la DSDEN de la Drôme* http://www.ac-grenoble.fr/dsden26

PROCEDURES	QUI ?	DATES LIMITES
Remise aux familles du formulaire (volet 2) par le directeur d'école, sur lequel la famille de l'élève formule sa demande de dérogation	**Le directeur d'école**	**Le mercredi 24 mars 2021**
Restitution au directeur d'école du formulaire (volet 2 complété) et des pièces justificatives	**La famille de l'élève**	**Le mercredi 31 mars 2021**
Transmission du dossier complet de demande de dérogation par l'école fréquentée **à la DSDEN de la Drôme (Division de la scolarité)**	**Le directeur d'école**	**Date limite de réception à la DSDEN :** **Le vendredi 30 avril 2021**
Décision d'affectation des élèves	**Le directeur académique des services de l'éducation nationale**	**Le vendredi 11 juin 2021**
Notification des décisions d'affectation aux élèves	**Les principaux des collèges publics**	**A partir du lundi 14 juin 2021**

Aucune décision ne sera communiquée par téléphone

Informations aux familles dont l'enfant n'est pas scolarisé dans une école publique drômoise :

- Vous pouvez télécharger les volets 1 et 2 de la *« fiche de liaison en vue de l'affectation en 6ème »*, sur le site internet de la DSDEN de la Drôme (*http://www.ac-grenoble.fr/dsden26* **Rubriques :** Scolarisation - votre enfant entre au collège - entrée en 6ème - téléchargement des imprimés).
- Vous transmettrez directement votre dossier complété et accompagné des pièces justificatives **au plus tard le 30 avril 2021** à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Drôme – service scolarité – Place Louis Le Cardonnel – 26 000 Valence.

ATTENTION : LE NON RESPECT DE CES DELAIS ENTRAINERA UN REJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION AU MOTIF DE « DEPÔT HORS DELAI » ET LE DOSSIER NE SERA PAS INSTRUIT.

Pour la Rectrice et par délégation,

Le directeur académique des services de l'éducation nationale

Pascal CLEMENT